



EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2022

Le 1^{er} décembre 2022, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 28 novembre 2022 et affichée à son lieu habituel en mairie le 28 novembre 2022.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Evelyne FRANK ; Hélène MAXANT et Christine LODEWYCK GRANGER.

Messieurs Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Alain LAFONTAINE ; René MATHIOT ; Gilles PRETAT ; Christophe CHILLET ; et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : Mesdames Anne RIVOAL ; Magali QUIRING et Catherine JUIN.

Messieurs Romuald HEILLIG ; Jacques CHENET et Olivier DAVID.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs : Monsieur Jacques CHENET à Madame Christine LODEWYCK GRANGER ;

Madame Magali QUIRING à Madame Evelyne FRANK ;

Monsieur Romuald HEILLIG à Madame Laetitia ASCHBACHER ;

Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Christophe CHILLET ;

Madame Catherine JUIN à Madame Hélène MAXANT ;

Madame Anne RIVOAL à Monsieur Alain LAFONTAINE.

Présents : 11

Votants : 17

DELIBERATION N° 9

BOIS ET FORETS – AFFOUAGES – TARIFS ET TIRAGE AU SORT 2022-2023

(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc Erb)

Le marquage des lots sera effectué ainsi que le tirage au sort seront effectués à la mi-décembre 2022 en mairie.

Monsieur Jean-Luc Erb précise que les affouages pourront donc débuter après les tirages au sort.

Il est précisé que les lots devraient contenir, cette année, environ 10 stères. Certains arbres devront être abattus par un professionnel dès que possible (arbres dont le diamètre est supérieur à 35 cm).

Au même titre que l'année passée, il est proposé de maintenir le tarif à 120 € par lot pour faire face aux coûts d'entretien et d'exploitation de la forêt communal.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident :

DE MAINTENIR le même tarif que l'année dernière pour chaque lot d'affouage, à savoir 120 €.

D'AUTORISER le lancement des opérations d'affouages à l'issue des tirages au sort.

Extrait du registre des délibération

Fait et délibéré à Saizerais, le 1^{er} décembre 2022

Le maire, Ludovic LEGGERI